

Ouverture Débat Public Francilienne (8 mars 2006)

**Intervention de
Monsieur Jacques Masdeu-Arus
Député-Maire de Poissy**

Monsieur le Président, merci de me donner la parole, mon intervention sera brève et ma position ne surprendra pas.

Elle ne surprendra pas parce qu'elle est connue de tous et demeure constante dans la mesure où, depuis maintenant 17 ans, je défends le tracé dit historique, à savoir le tracé S1 - C1 - N1.

17 ans parce que c'est en 1989 que le Premier Ministre de l'époque avait signé la concession de l'achèvement de la Francilienne, en même temps qu'une autre concession, celle de l'A14 à la SAPN.

Pour ce second ouvrage, je me suis battu pour obtenir des parties couvertes au droit du quartier de La Coudraie et au droit du Centre Hospitalier Intercommunal, ainsi que pour un profil semi-enterré, avec merlons paysagés, du tracé au droit des zones pavillonnaires jouxtant Poissy.

Bien sûr je m'étais également battu pour la création d'un profil enterré dans la forêt de Saint Germain.

L'A14 a été réalisée, inaugurée en 1994. Imaginez qu'il en fut ainsi pour le sujet qui nous occupe aujourd'hui ?!

Dès lors, nous ne serions pas réunis ce soir et l'autoroute serait utilisée quotidiennement par celles et ceux qui sont pris dans la nasse des bouchons entre l'A13 et l'A15, entre les villes nouvelles de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Cergy-Pontoise.

Imaginons le développement des zones économiques des communes de la boucle dite de Chanteloup, qu'il s'agisse de Carrières-sous-Poissy, de Triel-sur-Seine ou encore Chanteloup-les-Vignes.

Imaginons encore la quiétude des riverains et des usagers de transit pour traverser tranquillement Poissy et Saint-Germain !

Imaginons l'allègement des flux tant de la RN 13, de la RN 184, de la RD 190.

Seulement, pour une absence de décision depuis cette première signature, absence de décision que j'ai toujours dénoncée, nous nous retrouvons au même point.

Sauf que depuis 17 ans le volume de circulation n'a cessé d'augmenter et que notre région s'est pénalisée dans son développement économique.

Pour toutes ces raisons, je suis plus que jamais déterminé à soutenir et défendre ce tracé.

Il a l'avantage d'être le plus court, le moins cher, de s'inscrire dans un maillage de voirie de dessertes locales qui ne joueront pleinement leur rôle que lorsque le maillon principal sera réalisé.

Aujourd'hui tous ces axes supportent à la fois le trafic local et le trafic de transit. Ils ne sont pas faits pour cela !

Seul ce tracé répond aux demandes des entreprises de notre région, relayées par les associations représentatives du monde économique et la Chambre de Commerce Interdépartementale Yvelines-Val d'Oise.

Seul ce tracé, enfin, répond à la véritable déviation de Poissy qui s'asphyxie, année après année, d'une circulation de transit qui allonge le temps des déplacements, qui augmente la pollution au cœur de la ville et le risque d'accidents graves.

Quant au viaduc franchissant la Seine, à Poissy, parce que tout autre procédé en sous terrain n'est pas envisageable, la pente étant trop forte, il s'agira d'un pont / tunnel tel qu'il a été toujours prévu (déjà en 1982 il devait être départemental), qui s'inscrira parfaitement dans le paysage ; pont / tunnel neutralisant par là même la pollution sonore.

Enfin, je me réjouis des protections qui apparaissent aujourd'hui par rapport aux premières études et pour lesquelles je me suis toujours battu, qu'il s'agisse des tronçons encaissés avec merlons paysagés de protection, de parties couvertes ou en tunnel et pour lesquels je continuerai à me battre pour encore améliorer la protection des riverains.

Pour conclure, tous les aménagements qui ont été réalisés pour l'A14 sont possibles pour l'A104.

Ce qui fut possible pour protéger la forêt l'est encore plus pour protéger les hommes !

Monsieur le Président, je souhaite que ce grand débat public qu'a voulu le gouvernement puisse servir l'intérêt général de nos concitoyens et non les intérêts particuliers.